

COMMENT REMPLIR VOTRE CONSTAT AMIABLE ?

2 Précisez le lieu (en agglomération ou hors agglomération, parking, nom de la rue...).

5 S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

6 7 8 Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété lisiblement ces 3 rubriques.

10 Soyez précis en indiquant par une croix l'emplacement exact du choc.

11 En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex. : sous réserve d'expertise).

12. CIRCONSTANCES

13 Faites soigneusement le croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

14 Mentionnez ici ce qui vous semble indispensable et qui n'a pu être évoqué ailleurs (désaccord avec l'autre conducteur, projection de votre véhicule sur un autre...).

15 Après lecture, le constat doit être signé par les deux conducteurs. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait pas lui-même entièrement complété.



Téléchargez l'application MyŠKODA sur votre smartphone pour bénéficier d'une assistance personnalisée et d'une prise en charge encore plus rapide grâce à la géolocalisation.



Volkswagen Group France SA au capital de 198 502 510 € - 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts
RCS SOISSONS 832 277 370.
Édition : mars 2020
Conception : ROSA PARK
Production : GUTENBERG



Un engagement durable



Ref. : MSSKODAT139

MÊME ICI, NOUS SERONS LÀ.



ŠKODA

ŠKODA Assistance
0800 22 8000
Panne - Accident
Appel non surtaxé.

ou le 00 33 426 298 773 depuis l'étranger.

En cas de réparation suite à un accident, vous êtes libre de choisir votre réparateur. Votre assureur ne peut rien vous imposer.

L'ASSISTANCE ŠKODA

UNE DOUBLE SÉCURITÉ

Nous accordons un soin particulier à nos véhicules, de leur conception dans nos usines à leur entretien dans le réseau ŠKODA. C'est pourquoi nous accompagnons tous nos véhicules, d'une assistance panne-accident et de plusieurs garanties.

Les garanties ŠKODA :

- Garantie 2 ans pièces et main-d'œuvre (sur véhicule neuf).
- Garantie 3 ans pour la peinture.
- Garantie 12 ans contre la corrosion.

L'assistance ŠKODA :

c'est la garantie de bénéficier d'une assistance 24h/24, 7j/7 en France métropolitaine et dans 35 pays d'Europe en cas de panne ou d'accident⁽¹⁾.

En cas de panne :

L'assistance ŠKODA est valable pendant toute la durée de vie de votre véhicule, sous réserve du plan d'entretien⁽²⁾, en France ou dans l'un des 35 pays d'Europe couverts par la garantie.

Vous bénéficiez :

- d'un dépannage sur place,
- d'un remorquage vers le Réparateur Agréé ŠKODA le plus proche, si un dépannage sur place n'est pas possible,
- d'une proposition de mobilité ou d'hébergement.

En cas d'accident :

L'assistance ŠKODA est valable uniquement jusqu'au 7^e anniversaire à compter de la 1^{re} date de mise en circulation, en France métropolitaine, Andorre et Monaco.

Vous bénéficiez :

- d'un remorquage gratuit en cas d'immobilisation,
- d'une mise en relation ou d'une prise de rendez-vous immédiate avec le Réparateur Agréé ŠKODA le plus proche, si le véhicule est roulant,
- d'une proposition de mobilité si nécessaire.

Important :

L'assistance ŠKODA étant liée au véhicule jusqu'à son septième anniversaire, tous les acheteurs successifs en bénéficient.

(1) Les prestations en cas d'accident sont valables en France métropolitaine, Andorre et Monaco uniquement et jusqu'au septième anniversaire à partir de la date de première mise en circulation. (2) Le plan d'entretien comprend, soit : "pendant la période de garantie constructeur" ; respect du plan d'entretien défini par le constructeur (voir détail sur skoda.fr rubrique > Entretien et Après-vente > Entretien > Cycles d'entretien), soit :

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

En cas de panne, pour tout véhicule ŠKODA acheté neuf :

- Pendant la période de garantie, il suffit de respecter le plan d'entretien défini par le constructeur pour bénéficier du droit à l'assistance.
- Au-delà de cette période, il est nécessaire qu'un Service Entretien soit réalisé dans le réseau de Réparateurs Agréés ŠKODA tous les 2 ans.
- Chaque Service Entretien réalisé chez un Réparateur Agréé ŠKODA prolonge le droit à l'assistance de 2 ans, jusqu'au prochain Service Entretien.
- Si vous ne bénéficiez plus de l'assistance, un simple Service Entretien réalisé dans le réseau ŠKODA vous permet d'en bénéficier à nouveau pour 2 ans.
- Le justificatif d'entretien (cachet apposé sur le carnet d'entretien ou feuillet), ou la facture de la révision justifient du droit à l'assistance. Le respect du plan d'entretien prévu par le constructeur est l'assurance d'une assistance systématique. La durée totale du droit à l'assistance, renouvelée à chaque Service Entretien, ne pourra excéder une période de 7 ans à partir de la date d'achat du véhicule neuf.

En cas d'accident, votre ŠKODA est automatiquement couverte jusqu'à son septième anniversaire, à partir de la date de première mise en circulation.

En cas de panne ou d'accident, bénéficiez sans aucun frais de l'assistance ŠKODA en contactant :

ŠKODA Assistance
0800 22 8000
Panne - Accident
Appel non surtaxé.

ou le 00 33 426 298 773 depuis l'étranger.

"au-delà de la période de garantie constructeur" : un entretien doit être réalisé dans le réseau des Réparateurs Agréés de la marque tous les 24 mois ou au minimum 30000 km (au premier des 2 termes atteint). Voir conditions sur skoda.fr